

CAHIER DES CHARGES –Guide de Palanquée :

Épreuve « Réglementation »

Coefficient 2

Considérations générales de l'épreuve

Epreuve écrite ou orale de 30 minutes.

Les connaissances se limiteront aux prérogatives du GP, aux informations lui permettant d'exercer son activité au sein d'un club associatif dans le respect des normes d'encadrement établies par le Code du Sport (CdS).

Le GP étant une « personne de référence » de son activité dans le cadre fédéral, il doit pouvoir répondre à des questions simples portant sur l'organisation de la FFESSM, les équivalences ou passerelles avec les autres organismes.

Thématique des questions

Thèmes obligatoires – une question par thème – (15 points minimum)

- Normes d'encadrement et de pratique définies par le CdS y compris :
 - Prérogatives du GP et des plongeurs qu'il peut encadrer
 - Matériels obligatoires pour la pratique de l'activité
- Rôle & niveau du DP
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Notions d'obligation de moyen, de résultat et de mise en danger d'autrui
- Les différents types d'assurance, responsabilités spécifique du GP
- Réglementation sur les blocs et les stations de gonflage
- Connaissances «succinctes» sur la FFESSM - principalement son organisation – et sur le fonctionnement des établissements dits d'APS (Clubs, SCA)
- Connaissance des exigences en termes de certificats médicaux

- Jeunes plongeurs: conditions de candidature, contenus de formation et possibilités d'évolution
- **Obligatoire** (à la demande CDN): une question sur les Equipements de Protection Individuels (EPI)

Thèmes facultatifs (5 points maximum)

- Connaissances «succinctes» sur la CMAS
- Equivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organismes
- Réglementation sur l'environnement et la capture d'animaux avec bouteille
- Réglementation sur les découvertes archéologiques, les épaves...
- Réglementation sur les bateaux de plongée
- Le sujet sur les normes en plongée pourra être abordé de manière succincte

2. Thèmes à proscrire

- Réglementation sur la filière professionnelle
- Réglementation et règles fédérales sur la plongée aux mélanges

Autres considérations

L'épreuve devrait comprendre un maximum de dix questions totalement indépendantes ; aucune question portant sur plus de cinq points.

Pour cette épreuve, un questionnaire à choix multiples peut être envisagé.